

Emetteur : FBL N° panneau : PAD/176  
Affiché le : 27/05/25 Retiré le : 27/05/25

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1  COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 <b>JOUY</b>	Annexes: Non [X] O [ ] Voir accueil	
		Arrêté n° ATM	2025 035
		Catégorie	
		Nombre de pages	1 / 1
Paraphe			
<b>ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY</b>			
ALTERNAT DE CIRCULATION			

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : EIFFAGE Energie  
Z.I du Bois Gueslin  
28630 MIGNIERES  
Mail : mickael.aubry@eiffage.com  
David.CAMU@CCIN.FR

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Rue de la Rougère	Fouille pour réparation fourreau (fibre optique-vidéo protection)	Du 06/06/2025 au 07/06/2025		X	

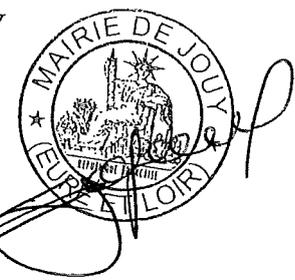
Le stationnement et le dépassement sont interdits au droit des travaux.

- Signalisation de chantier-Empiètement sur chaussée
- Vitesse limitée à 30 km/h.

Ampliation adressée à :  
EIFFAGE-Energie Systèmes-ZI du Bois Gueslin  
[Mickaël.aubry@eiffage.com](mailto:Mickaël.aubry@eiffage.com)  
[David.CAMUS@CCIN.FR](mailto:David.CAMUS@CCIN.FR)  
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie  
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE  
M. le Commandant C.O.D.I.S.-  
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY  
Et par délégation,  
L'adjoint,

Jean SEIGNEURY



JOUY, le 27/05/2025

le Maire de JOUY :  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :  
-la publication le : ..... 27 MAI 2025  
-et de la notification le : .....